ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 52020

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur les préoccupations des associations composant l'union départementale des anciens combattants de Meurthe-et-Moselle. Celles-ci demandent l'application réelle du droit à réparation aux victimes souffrant de psycho-traumatismes de guerre, aux irradiés des essais nucléaires ou atteints de syndromes de la guerre du Golfe. Dès lors, il lui demande la position du Gouvernement sur le sujet, et s'il entend répondre favorablement à ces attentes.

Données clés

Auteur : M. Laurent Hénart
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 52020
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : Défense et anciens combattants
Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5734
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)